

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le 01/09/2022



ID : 048-214800567-20220830-DE2022_30-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 30/08/2022
date de convocation : 23/08/2022

n° de délibération : DE2022 - 30

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 9
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Salle Communale : conditions et tarifs de location

Le trente août deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		absent excusé	

Madame le Maire propose la révision des tarifs de location de la Salle Communale et du compteur électrique du site du Planet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs de location et de cautions ci-après :

location forfaitaire	associations de la commune	habitants de la commune	autres personnes et associations extérieures à la commune
Salle : location sans vidéoprojecteur	gratuit	100 €	150 €
Salle : location avec vidéoprojecteur	gratuit	100 €	170 €
Salle : caution générale	gratuit	300 €	300 €
Salle : caution pour ménage	gratuit	30 €	30 €
Compteur électrique	gratuit	15 €	30 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour l'application de ces nouveaux tarifs et conditions.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL